



Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 24 février 2025 à 19H00

Présents : Pierre André DAMAS, Président;
Maxime DAYE, Député-Bourgmestre;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Anne-Catherine ROOBAERT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Christophe HOUSSIAU, Pierre-Yves HUBAUT, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX PAPLEUX, Olivier FIÉVEZ, Yves GUÉVAR, Nathalie WYNANTS,
Christophe DECAMPS, Angélique MAUCQ, Anne-Françoise PETIT JEAN, Agnès
MUAMBA-KABENA, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Sylvie BRANCART, Nathan
ARNOULD, Philippe LEQUEUE, Patrice NALDI, Flavie PRÉVOST, Marjorie
NEUKERMANS, Sana BATIK, Flore DIESBECQ LACROIX, Bastian GONZALEZ
VANHESPEN, Madiane ADDI, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Pierre-Yves HUBAUT, Echevin;
Yves GUÉVAR, Christophe DECAMPS, Christine KEIGHEL-EECKHOUDT, Conseillers
communaux.

Objet n° 25 - Question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative à la précarité menstruelle

L'Assemblée générale prend connaissance de la question orale de Madame la Conseillère Sana BATIK relative à la précarité menstruelle.

Monsieur le Président,

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil Communal,

Notre commune compte près de 12.000 femmes. Parmi elles, nombreuses sont celles qui font face à une réalité préoccupante : la précarité menstruelle. Des femmes en situation de précarité et des étudiantes peinent à se procurer des protections hygiéniques. Selon une enquête du Fonds d'Aide aux Jeunes, une étudiante sur trois ne peut payer seule ses protections périodiques. Selon une étude britannique une femme sur cinq a déjà dû renoncer à en acheter, faute de moyens.

Malgré une réduction de la TVA de 21 % à 6 %, ces produits restent trop chers pour une partie de la population. Une proposition du PS, visant à supprimer totalement cette taxe, a été bloquée par le MR et les Engagés. Cette situation engendre un dilemme inacceptable : choisir entre vivre dignement ses menstruations ou manger à sa faim. Une étude menée par la Fédération Wallonie

Bruxelles, indique que cette situation a aussi des conséquences directes sur l'éducation : une fille sur deux a déjà manqué l'école à cause de ses règles, par manque de protections, par honte ou crainte du regard des autres.

Je salue les initiatives existantes dans notre ville, notamment la mise à disposition de kits d'hygiène et de bons pour l'achat de protections via le CPAS. Cependant, ces dispositifs restent assez méconnus et leur accessibilité pourrait être renforcée. C'est pourquoi il me semble essentiel d'aller plus loin et de garantir un accès digne et universel à ces produits essentiels.

Ainsi, notre ville pourrait :

- Organiser des distributions de protections hygiéniques gratuites dans les écoles, les maisons de jeunes, les centres d'aide sociale et les pharmacies, afin d'en faciliter l'accès à toutes celles qui en ont besoin.
- Renforcer la communication autour des aides existantes, afin que toutes les personnes concernées sachent qu'elles peuvent bénéficier de ces dispositifs.
- Collaborer avec des associations comme BruZelle qui lutte activement contre la précarité menstruelle, promeut la sécurité menstruelle et déconstruit le tabou autour des règles. Elle organise notamment la collecte et la distribution gratuite de protections hygiéniques. Dans plusieurs villes, comme celle de Soignies, des boîtes de collecte permettent aux citoyen·nes de déposer des serviettes menstruelles emballées individuellement. BruZelle les redistribue ensuite dans des troussees en tissu aux personnes concernées.

L'accès aux protections menstruelles ne doit pas être un luxe, mais un droit fondamental. Nous avons le devoir de mener des actions pour lutter contre la précarité menstruelle et réduire les inégalités qu'elle engendre.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Notre ville a-t-elle évalué l'impact des dispositifs existants : kits d'hygiène et bons distribués via le CPAS ? Ces aides rencontrent-elles une demande et répondent-elles aux besoins de la population ?
- Pourriez-vous envisager un partenariat avec une ASBL comme BruZelle pour organiser la sensibilisation de la population et la distribution de protections ?
- Pourriez-vous renforcer votre communication pour que toutes les personnes concernées connaissent et puissent accéder aux aides disponibles ?

J'espère que cette problématique, qui touche directement le bien-être de nombreuses personnes, retiendra toute votre attention et donnera lieu à des réponses concrètes.

Je vous remercie pour votre écoute.

Madame la Présidente du CPAS Anne-Catherine ROOBAERT répond à la question.

Le CPAS et le Planning distribuent des kits d'hygiène et des serviettes de protection pour les usagers qui se présentent en ses locaux, ainsi qu'éventuellement aux élèves/étudiants dans le cadre des animations effectuées par le Planning familial dans les écoles, et ce, dans le cadre de leurs missions.

1. En ce qui concerne Bruzelle, une collaboration a, à l'époque, bien été établie. Une collaboratrice est venue présenter en 2022 le rôle de l'association et l'importance d'apporter un regard sur la problématique de la précarité menstruelle. Une première commande de kits (petits sacs cousus à la main) a été distribuée par les AS du service social. Nous en mettons aussi à disposition dans les toilettes des bénéficiaires.

Nous avons demandé à l'association une deuxième commande mais il nous a été répondu que cela n'était pas possible pour la raison suivante : les services publics pouvaient directement en bénéficier via le fonds FEAD (devenu FSE+). De ce fait, nous avons une autre possibilité d'en bénéficier.

Dès lors, nous n'avons plus travaillé avec BruZelle concernant la commande de protection mais via le FSE+.

Toutefois, comme vous le mentionnez, leurs activités vont plus loin que ça. (Information, sensibilisation, ateliers et point de collectes...). J'en ai notamment vu au Centre culturel de Soignies ce samedi soir.

2. Dans le cadre de l'aide FSE+, le CPAS a reçu des kits d'hygiène qui sont destinés principalement aux personnes sans abri ou qui éprouvent des difficultés financières. Les personnes pouvant en bénéficier doivent être sous le seuil de pauvreté. Si elles ne le sont pas, le dossier doit être présenté au CSSS, tout comme pour les colis alimentaires du GEB (FSE+ également).

Une évaluation à notre niveau n'a pas été réalisée, mais les services constatent que peu de personne en bénéficie. Il faut spécifier qu'il s'agit de serviettes hygiéniques et que les femmes ne sont pas forcément demandeuses. De certains contacts il ressort que s'il s'agissait de tampons, elles seraient preneuses.

3. Dans le cadre du planning familial, nous avons des contacts avec un projet créé par l'association « Sang soucis » qui dépend de Solidaris. Ils nous ont livré, fin de l'année dernière, des serviettes hygiéniques (pour flux normal et pour la nuit). Il est également prévu, avec l'accord du SIPPT, qu'un distributeur soit placé dans les toilettes de la salle d'attente. Ils étaient en attente d'avoir de nouveaux distributeurs.

Lors des animations faites dans les écoles, il est communiqué automatiquement sur la distribution gratuite de protections, tout comme les préservatifs.

De même aucune évaluation n'a été réalisée. Néanmoins sur le terrain, il n'y a pas vraiment de demande mais nous pensons que les jeunes filles ou les femmes en prendront plus facilement lorsque le distributeur sera effectif.

D'autre part, nous avons reçu des boîtes de tampons qui sont distribués aux personnes se présentant et qui les utilisent.

De plus, certaines mutuelles remboursent les frais de protection menstruelles.

Je propose de reprendre contact avec BruZelle pour leurs ateliers et voir ce qu'ils proposent. Les projets concernant la précarité menstruelle méritent toute notre attention et pourront être traités pourquoi pas, dans le prochain plan de cohésion sociale.

Madame la Conseillère Sana BATIK réplique.

Merci pour votre réponse. Je suis contente de savoir que vous allez prendre contact avec BruZelle et qu'il y a plein d'aides qui existent. Il y a plein de projets qui ne sont pas mis en avant et j'espère que ce Conseil communal permettra aux personnes de prendre connaissance de cela.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Pierre André DAMAS

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur Général,

Le Député-Bourgmestre,

Bernard ANTOINE

Maxime DAYE